

son étendue la scélératesse & l'infamie de cette opération ; comme le prouve M. de Buininck, depuis la page 93 jusqu'à la p. 102, & comme il est manifeste par la nature même du délit. Mais le censeur (le R. P. Hedderich) se défend fortement de la partie de l'accusation qui tombe sur lui ; il prétend avoir été trompé lui-même, & avoir approuvé l'ouvrage de ténèbres avec la bonne foi la plus édifiante. M. de Buininck cependant ne lui fait pas quartier. Nous ne répéterons pas les différentes remarques, ni le *ridiculum acri*, que le savant & éloquent critique prodigue à cette occasion. Les lecteurs un peu caustiques ne les liront qu'avec trop de plaisir. Le seul passage que nous nous permettrons de répéter, est le fragment d'une lettre du souverain pontife, du pere commun des chrétiens, du chef de l'église catholique, écrite à l'archevêque. électeur de Cologne, en date du 30 Août 1783. *Florere apud te audivimus Hedderich illum, cujus ejusmodi quædam sententiæ, thesesque pervulgatæ sunt, ut faciliè intelligi valeat, plurimam inferri labem adolescentibus ab eo posse, ut multò potius esset magisterio illos carere, quàm talibus imbui disciplinis. Hinc agnoscis, approbari a nobis nullo modo posse Academiam ullam, in qua canonicum jus, vel aliam scientiam quamlibet ille profiteatur.*

Une chose qui fait particulièrement contre le censeur, c'est non-seulement la négligence dont il s'est rendu coupable en ne confrontant pas, comme il le devoit, l'édition nouvelle avec l'ancienne, mais la légèreté avec laquelle il a laissé subsister des propositions fausses que le corrupteur a